GROUPE	5	6	HERBICIDE

LADDOK[MD] Herbicide

NE PAS EMPLOYER DANS LA PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

SUSPENSION

Pour la suppression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs (grain, ensilage, sucré et de semence)

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE:	Bentazone, présent sous forme de sel de sodium	200 g/L
	Atrazine	200 g/L
	Triazines apparentées	4 g/L

AVERTISSEMENT, contient l'allergène soya

No D'ENREGISTREMENT: 16641

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

ATTENTION POISON
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET: 10 L, 200 L

BIEN AGITER AVANT L'USAGE.
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

LADDOK[MD] est une marque déposée de BASF.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide **LADDOK** est un herbicide en suspension liquide pour la suppression des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges et du souchet comestible dans le maïs (grain, ensilage, sucré et de semence). Ne pas appliquer sur d'autres cultures que le maïs. Les graminées ne seront pas supprimées aux doses recommandées sur cette étiquette. L'herbicide **LADDOK** est destiné à une utilisation soit:

a) dans les champs où les graminées annuelles ne constituent pas un problème, ou

b) dans les champs où la suppression graminées est assurée par d'autres herbicides tels que l'EPTC, la cyanazine et le métolachlore.

En présence de mauvaises herbes vivaces comme le chardon des champs ou le liseron des champs, il est recommandé d'utiliser l'herbicide liquide **BASAGRAN**.

MODE D'EMPLOI

Appliquer l'atrazine à une concentration maximale de 1,5 kg m.a./ha par année soit comme traitement en pré ou en postlevée avant que le maïs atteigne 30 cm de hauteur. Les traitements peuvent être effectués une ou deux fois par année, cependant la quantité maximale d'atrazine utilisée dans une année ne doit pas dépasser 1,5 kg m.a./ha.

TEMPS D'APPLICATION

Appliquer tout de suite après la levée, lorsque les mauvaises herbes sont petites, en pleine croissance et avant qu'elles atteignent le stade maximal indiqué dans le tableau des doses d'application. Ces applications correspondent généralement aux stades de croissance du maïs d'une à cinq feuilles.

Dans de bonnes conditions de croissance, le moment le plus propice pour la pulvérisation est généralement de 18 à 28 jours après le semis.

Il peut être nécessaire de sarcler lorsque d'autres mauvaises herbes lèvent après l'application de l'herbicide **LADDOK**.

Le maïs tolère bien l'herbicide **LADDOK** à tous les stades de sa croissance. Cependant, de petites mouchetures peuvent apparaître. Celles-ci disparaissent généralement au bout de 10 jours.

TABLEAU DES DOSE D'APPLICATION DE L'HERBICIDE LADDOK

MAUVAISES HERBES A FEUILLES LARGES	HAUTEUR RECOMMANDÉE POUR LE TRAITEMENT (CM)	DOSES EN L/HA	
		SANS HERBICIDE CONTRE LES GRAMINÉES	AVEC DUAL MAGNUM/DUAL II MAGNUM EN PRÉLEVÉE
Morelle noire	0,5 - 2,0	4	2,5
Amarante à racine rouge*	1,5 - 3,0 3,0 - 4,0	3 4	2 2,5
Chénopode blanc*	2,0 - 5,0 5,0 - 10,0	3 4	2 2,5
Gnaphale des vases	2,5 - 5,0	4	
Pourpier potager	2,5 - 5,0	4	
Petite herbe à poux*	2,5 - 4,0 4,0 - 7,5	3 4	2 2,5
Soude roulante	2,5 - 7,5	4	
Spargoute des champs	2,5 - 10,0	4	2,5
Ketmie trilobée (Fleur d'une heure)	2,5 - 5,0 5,0 - 10,0	3 4	
Renouée persicaire	2,5 - 7,5 7,5 - 20,0	3 4	2 2,5
Moutarde des champs	2,5 - 12,5 12,5 - 25,0	3 4	2 2,5
Galinsoga cilié	5,0 - 7,5	4	
Moutarde des oiseaux*	5,0 - 10,0	3	
Renoncule	5,0 - 10,0	4	
Stellaire moyenne	1 à 3 semaines après la levée	4	
Séneçon vulgaire*	5,0 - 10,0	4	
Stramoine commune	5,0 - 15,0	4	
Grande herbe à poux	5,0 - 15,0	4	
Abutilon	5,0 - 10,0 10,0 - 15,0	3 4	2 2,5
Lampourde glouteron	7,5 - 17,5 17,5 - 30,0	3 4	
Mauvaises herbes vivaces - Application répétée			
Souchet comestible	10,0 - 15,0	3 - 4 litres (répéter au bout de 7 à 10 jours, si nécessaire)	
L'herbicide **BASAGRAN** liquide peut être utilisé pour la seconde application. Voir l'étiquette de l'herbicide **BASAGRAN** pour plus de détails.			

* L'herbicide **LADDOK** supprime les lignées de ces mauvaises herbes résistantes aux triazines.

DOSE D'APPLICATION

Appliquer de 3 à 4 litres par hectare dans de 200 à 400 litres d'eau par hectare. Utiliser la dose correspondante à la taille des mauvaises herbes selon le tableau des doses d'application.

Lorsqu'on a appliqué l'herbicide **DUAL MAGNUM/**l'herbicide **DUAL II MAGNUM** à la dose recommandée comme herbicide contre les graminées en prélevée, la dose recommandée de 3 et de 4 litres de l'herbicide **LADDOK** par hectare telle qu'indiqué dans le tableau des doses d'application peut être réduite à 2 et 2,5 litres par hectare respectivement pour supprimer la morelle noire, l'amarante à racine rouge, le chénopode blanc, la petite herbe à poux, la spargoute des champs, la renouée persicaire, la moutarde des champs et l'abutilon.

ADDITIFS

Ajouter au réservoir du pulvérisateur le concentré d'huile BASF **ASSIST** à raison de 1,0 litre par 100 litres de bouillie pour toutes les applications de l'herbicide **LADDOK**.

MÉLANGES

Ne pas mélanger ni appliquer de l'herbicide **LADDOK** avec d'autres produits antiparasitaires ou additifs, sauf ceux qui sont homologués.

INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DU MÉLANGE

1. Remplir à moitié d'eau propre le réservoir du pulvérisateur. Mettre en marche le système d'agitation.

2. Brasser le contenant de l'herbicide **LADDOK** jusqu'à ce que le produit soit bien mélangé, puis mesurer la quantité appropriée et la verser peu à peu dans le réservoir du pulvérisateur.

3. Agiter pendant 2 à 3 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau.

4. Une fois que l'herbicide **LADDOK** est bien mélangé, ajouter le concentré d'huile **ASSIST**. Continuer à agiter puis pulvériser.

5. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter le mélange. Si possible, éviter de laisser reposer le mélange pour la nuit afin d'empêcher que l'atrazine ne se dépose.

6. Vider le plus complètement possible le réservoir du pulvérisateur avant de le remplir à nouveau de façon à éviter toute accumulation d'huile dans le réservoir. Si une partie du mélange reste dans le réservoir, garder en marche le système d'agitation de façon à éviter que l'huile ne se sépare de l'eau.

7. S'il se forme une pellicule d'huile dans le réservoir, vider le réservoir et le nettoyer à l'aide d'un solvant ou d'une solution forte en détergent.

8. Bien nettoyer le pulvérisateur immédiatement après l'usage en rinçant le système avec de l'eau qui contient un détergent ou un solvant recommandé à cette fin.

INSTRUCTIONS DE PULVÉRISATION

Utiliser des pulvérisateurs munis de buses à jet plat standard pour produits antiparasitaires et appliquer dans au moins 200 litres d'eau par hectare à une pression d'au moins 275 kPa. On recommande d'augmenter le volume d'eau (400 L) et la pression (425 kPa) pour les infestations denses de mauvaises herbes ou pour les mauvaises herbes qui approchent de la limite supérieure du stade recommandé pour le traitement. Pour obtenir une suppression idéale, il est important d'avoir une application uniforme et complète sur toute la surface des feuilles.

L'utilisation de buses à jet miroir n'est pas recommandée car l'application ne serait pas adéquate.

Protéger les opérateurs d'équipement de la dérive ou des brumes de pulvérisation. Des renseignements additionnels sur la gestion de la dérive de pulvérisation pour les APPLICATIONS AU SOL sont fournis à la section "GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL". Lors d'un traitement à faible volume, il est essentiel d'avoir une couverture complète et une excellente pulvérisation pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Planifier les traitements en fonction des conditions locales. Consulter les autorités agricoles locales pour obtenir des renseignements précis au sujet de l'emploi de ce produit.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL

Renseignements Généraux

Utiliser des bonnes pratiques de pulvérisation de pesticides et effectuer le traitement seulement lorsque la possibilité de dérive vers des endroits habités ou des endroits d'activité humaine (des maisons, des chalets, des écoles, des parcs, par exemple). Prendre en considération la vitesse du vent, la direction du vent, la température, le matériel de pulvérisation et les paramètres du pulvérisateur utilisé pour le traitement.

Pour protéger les habitats terrestres ou aquatiques non ciblés, il faut éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive vers tout plan d'eau ou d'autres habitats sensibles. C'est l'interaction des nombreux facteurs ayant trait à l'équipement et à la température qui détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. Le préposé à l'application a la responsabilité de considérer tous ces facteurs lorsqu'il prend les décisions relatives à la pulvérisation.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons
Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus près (comme les pâturages, les terres boisées, les coulées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les terres arbustives).

Methode d'application	Culture	Zone tampon pour la protection des :	
		Habitats terrestres (m)	Habitats aquatiques (m)
Pulvérisateur agricole[1]	Maïs (ensilage, grain, sucré, semence)	10	10

[1]Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire de 30% la zone tampon figurant sur l'étiquette.

Au moment d'employer un mélange en cuve, consulter l'étiquette des autres produits et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) parmi celles des produits entrant dans le mélange.

RUISSELLEMENT

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques ou les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement incluent notamment des précipitations abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu ou un sol mal drainé (p. ex. sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques, comme l'argile).

Il faut éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le potentiel de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive des plans d'eau.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer les eaux souterraines, particulièrement dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux ou loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

Il faut éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

RESTRICTIONS ET LIMITES

Ce produit doit être utilisé uniquement sur le maïs
Ne PAS utiliser l'herbicide **LADDOK** lorsque la culture a été soumise à un stress à cause d'une longue période humide et froide, d'une fertilité médiocre ou d'autres facteurs, ou bien lorsque la culture est humide et succulente suite à une pluie récente; le traitement dans ces conditions risque d'endommager la culture.

Les producteurs de maïs de semence devraient consulter la compagnie de maïs de semence quant à la tolérance aux concentrés d'huile et au l'herbicide **LADDOK** des lignées en question.

Des averses dans les 6 à 8 heures après l'application peuvent réduire l'efficacité du traitement.

L'application au-delà des stades de croissance recommandés risque de rendre la suppression des mauvaises herbes médiocre.

La suppression des mauvaises herbes est moins efficace lorsque la pulvérisation de la surface du feuillage complète.

Le temps frais et la sécheresse retardent la suppression des mauvaises herbes et, si ces conditions persistent, le désherbage peut être médiocre.

Ne PAS mélanger en réservoir avec des herbicides de la famille sulfonylurée tel Elim, Ultim et Accent.

Ne PAS contaminer les habitats aquatiques en nettoyant ou en rinçant le matériel de pulvérisation et les contenants.

Ne PAS pulvériser sur des habitats terrestres ou aquatiques non ciblés.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

ATTENTION: Ne PAS laisser brouter les bêtes des cultures immatures traitées, ni utiliser celles-ci comme fourrage. (Dans le cas du maïs, immature signifie avant l'épiaison.) Il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer cet emploi.

Ne PAS récolter dans les 45 jours suivant l'application sur le maïs sucré et 60 jours pour le maïs de grande culture.

AVERTISSEMENT

Les espèces autres que le maïs peuvent être endommagées si elles sont semées sur des terrains traités avec l'herbicide **LADDOK** au cours de la même saison. Il n'existe à peu près aucun danger pour la plupart des cultures l'année suivante lorsque l'on respecte les doses indiquées sur l'étiquette. La répétition du traitement pour supprimer le souchet, l'utilisation de doses plus élevées que celles indiquées sur l'étiquette ou bien le chevauchement de la pulvérisation peuvent causer des dommages aux cultures l'année suivante à cause de l'effet résiduel de l'atrazine, une des composantes de l'herbicide **LADDOK**.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide **LADDOK**, herbicide du groupe 5 et 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **LADDOK** et à d'autres herbicides du groupe 5 et 6. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide à la fois **LADDOK** ou les herbicides du même groupe 5 et du groupe 6 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

L'atrazine est persistante et s'accumulera d'une saison à l'autre. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant de l'atrazine sur les sites traités avec ces produits lors de la saison précédente.

L’utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) où la nappe phréatique est située à une faible profondeur. NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d’eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des criques, des marais, des réservoirs, des fossés et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins. NE PAS contaminer les sources d’eau d’irrigation ou d’eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l’équipement, les contenants ou de l’élimination des déchets. Ce produit est TOXIQUE pour les organismes terrestres et aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons et les mises en garde spécifiées dans le MODE D’EMPLOI.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Ne pas avaler.

3. Peut causer des irritations aux yeux et à la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la brume de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

4. Bien se laver après la manipulation, avant de manger, de boire ou de fumer.

5. Porter des vêtements protecteurs, tels que des lunettes protectrices ou un masque protecteur, un respiratoir apprové, des gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons longs et des bottes de caoutchouc.

6. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.

7. Ne pas appliquer ce produit d’une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d’autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des utilisateurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans la zone de traitement pendant l’application.

8. Ne pas entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant l’application.

9. Ne pas appliquer aux endroits où il peut y avoir ruissellement ou érosion.

10. Ne pas appliquer lorsque les conditions environnementales risquent de faire dériver la pulvérisation à l'écart des endroits traités.

11. Bien nettoyer l'équipement de pulvérisation après usage.

12. Le mélange et le remplissage ne sont pas permis à moins de 30 mètres des habitats aquatiques.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Le produit doit être conservé dans son contenant original fermé hermétiquement.

2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture, pour les humains ou les animaux, des semences ou des engrais.

3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec, bien aéré et sans un drain dans le plancher.

4. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à l'écart des autres produits antiparasitaires afin d'éviter la contamination croisée.

5. Protéger du gel.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables [10 L]
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables à Remplissages Multiples [200 L]
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ASSIST[MD] et BASAGRAN[MD] sont des marques déposées de BASF.

[MD]Tous les autres mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.